

International Health Plan. L'essentiel en deux mots.

Nous sommes heureux que vous ayez opté pour l'International Health Plan. Avec celui-ci, vous bénéficiez en tout temps et partout dans le monde d'une sécurité maximale. Afin que nous puissions vous venir en aide au mieux, nous vous prions de bien vouloir noter les informations suivantes.

Procédure pour le remboursement des prestations médicales

Etape 1	Remplir le «Formulaire pour le remboursement IHP» et envoyez-le nous avec tous les documents nécessaires (étape 3). Vous trouvez le formulaire à télécharger sous www.css.ch/ihp Sur demande, nous pouvons aussi vous envoyer le formulaire par e-mail ou par courrier.
Etape 2	En cas de prestations à la suite d'un accident, remplissez en outre la «Déclaration d'accident» . Vous trouvez également le formulaire sous www.css.ch/ihp
Etape 3	Avec les formulaires de remboursement remplis, envoyez-nous toujours les factures originales et les justificatifs avec les positions de prestations détaillées , ainsi que les preuves de paiement (extraits de carte de crédit, quittances, etc.). Si ceux-ci ne vous sont pas fournis automatiquement, demandez-les au préalable à votre fournisseur de prestations (médecin, hôpital, etc.). Nous vous recommandons de faire une copie du justificatif original avant de l'envoyer à la CSS Assurance. Cela à titre de précaution au cas où le justificatif viendrait à être égaré.



Notre conseil

Grâce au **portail client myCSS**, votre argent vous est remboursé encore plus rapidement: sur l'**appli myCSS** ou **my.css.ch**, téléchargez facilement les justificatifs nécessaires en suivant les étapes 1 à 3. Nous vous demandons de conserver les factures originales. En effet, dans certains cas, il se peut que nous vous demandions de nous les envoyer aussi par courrier.

Inscrivez-vous dès maintenant sur **my.css.ch**

Cas d'urgence

Veillez vous adresser, en cas d'urgence, à la **centrale d'urgence de la CSS**, qui est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Au n° **+41 (0)58 277 77 77***, il est possible de demander de l'aide médicale, financière ou personnelle en cas d'urgences médicales ou d'événements inattendus.

Vous trouvez le numéro d'appel de la centrale d'urgence de la CSS au verso de votre carte d'assurance. La carte d'assurance vous sera très utile en cas d'urgence et vous devez toujours l'avoir avec vous.

Hospitalisation simple

Les hospitalisations à l'étranger sont toujours compliquées. Grâce à notre longue expérience de collaboration avec les hôpitaux, nous pouvons régler pour vous simplement et rapidement les nombreuses formalités inhérentes à une hospitalisation. Pour cela, appelez dans tous les cas d'abord **le numéro d'urgence 24 heures sur 24: +41 (0)58 277 77 77***.

*Frais de téléphone selon l'opérateur



Pour toute question concernant les remboursements et les prestations d'assurance, veuillez vous adresser à:

E-mail info@css.ch
N° de téléphone +41 (0) 58 277 84 00
N° de fax +41 (0) 58 277 93 94

Pour toute question concernant la police d'assurance, le paiement des primes, les changements d'adresse ou de compte, veuillez vous adresser à:

E-mail ihp.info@css.ch
N° de téléphone +41 (0) 58 277 16 87
N° de fax +41 (0) 58 277 99 19